

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 mars 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 6 mars 2017, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson.

Sont absentes : mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Une vingtaine de personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Il demande à toute personne désirant présenter des observations relativement à une demande de dérogation mineure de bien vouloir le faire dans le respect de l'ordre du jour adopté par le Conseil.

2017-03-60

1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2017-03-61

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Chuck Christie : Demande un suivi concernant la limite de vitesse sur le chemin Foster, la présence policière et l'entretien des routes et trottoirs. Le maire donne les précisions demandées.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2017-03-62

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **252 075,06 \$;**
- Comptes à payer : **541 978,46 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

N/A

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2017-03-63

4.1.3.1 Renaissance lac Brome

ATTENDU que le Conseil désire renouveler l'entente annuelle entre la Ville et l'organisme à but non lucratif *Renaissance Lac Brome*;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou, en son absence, le greffier, Me Edwin John Sullivan, pour signer pour et au nom de la Ville, l'entente annuelle au montant de 25 000 \$ avec *Renaissance lac Brome* ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2017-03-64

4.1.3.2 AO 2017-01 – Traçage des lignes de rues – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-01 pour le traçage des lignes de rues sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE les trois soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
9254-8783 Qc Inc. (Lignes Maska)	31 817,45 \$
Lignco Sigma Inc.	45 730,95 \$
Const. Genephi Inc. & Ent. T.R.A.	43 831,35 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de 9254-8783 Qc Inc. (Lignes Maska) au montant de 31 817,45 \$;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à 9254-8783 Qc Inc. (Lignes Maska) le contrat AO 2017-01 pour le traçage des lignes de rues sur le territoire de la Ville au montant de 31 817,45 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-03-65

4.1.3.3 AO 2017-02 – Entretien terrasses et terrains de jeux (Centre Lac-Brome) – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-02 pour l'entretien de terrasses et de terrains de jeux (CLB);

ATTENDU QUE les quatre soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Mini-Excavations G.A.L. Inc.	557 262,15 \$
Paysagement Bessette Inc.	223 131,99 \$
9148-0772 Qc. Inc. (S. Marcotte)	89 249,34 \$
9350-8273 Qc. Inc. (A. Lavoie)	152 991,48 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de 9148-0772 Qc. Inc.;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à 9148-0772 Qc. Inc. le contrat AO 2017-02 pour l'entretien de terrasses et de terrains de jeux (Centre Lac-Brome) / 3 ans au montant de 89 249,34 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-03-66

4.1.3.4 AO 2017-03 – Entretien terrasses et terrains de jeux (lieux divers) – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-03 pour l'entretien de terrasses et de terrains de jeux (lieux divers);

ATTENDU QUE les quatre soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Mini-Excavations G.A.L. Inc.	194 082,96 \$
Paysagement Bessette Inc.	125 880,38 \$
9148-0772 Qc. Inc. (S. Marcotte)	59 999,70 \$
9350-8273 Qc. Inc. (A. Lavoie)	102 977,37 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de 9148-0772 Qc.;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à 9148-0772 Qc. Inc. le contrat AO 2017-03 pour l'entretien de terrasses et de terrains de jeux (lieux divers) / 3 ans au montant de 59 999,70 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-03-67

4.1.3.5 Les Résidences du Marché – Attestation et Engagement

ATTENDU le projet de développement résidentiel « Les Résidences du Marché »;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du MDDELCC (#401523951);

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QU' en plus du mandat déjà accordé à monsieur Yves Cossette, ingénieur, par la résolution 2016-03-95, le Conseil mandate également le directeur général, monsieur Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis par le MDDELCC dans le cadre de ladite demande;

QUE le Conseil :

- confirme que le projet « Les Résidences du Marché » visé par la résolution 2016-12-411 et faisant l'objet d'une demande d'autorisation est, ou sera, prévu dans le plan de gestion des débordements de la Ville, lequel sera transmis au MDDELCC;
- confirme l'engagement de la Ville à entretenir les ouvrages (PGO) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales dudit développement résidentiel.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2017-03-68

4.1.4.1 Restructuration administrative

ATTENDU QU' il y a lieu de regrouper les Travaux publics et les services techniques sous l'autorité d'un seul directeur;

ATTENDU QU' il y a, en conséquence, lieu de modifier l'organigramme de manière à refléter ce changement dans le titre de directeur des Travaux publics lequel et modifié par l'ajout de « et des services techniques »;

ATTENDU QU' il y a par ailleurs lieu de créer un poste salarié de « chargé de projets / Travaux publics et services techniques »;

ATTENDU les recommandations du directeur général concernant les modifications à la structure salariale des employés cadres de la Ville requises en vertu de ces changements;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil :

- ordonne l'abolition du poste de « directeur des services techniques »;
- ordonne la modification de l'organigramme pour refléter l'abolition de poste ainsi que le changement de titre de direction et la création du poste de « chargé de projets / Travaux publics et services techniques »;
- approuve les recommandations du directeur général concernant les modifications à la structure salariale des employés cadres de la Ville requises en vertu de ces changements, l'ajustement salarial du directeur des Travaux publics et des services techniques étant rétroactif au 13 février 2017.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2017-03-69

4.1.5.1 Politique de gestion contractuelle – Modification

ATTENDU la restructuration administrative abolissant le poste de directeur des services techniques et créant le poste de « chargé de projet »;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle de la Ville et ses objectifs;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite politique de manière à tenir compte de cette restructuration;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE la politique de gestion contractuelle de Ville de Lac-Brome soit modifiée de la manière suivante :

- Point 3.8 Communication avec les soumissionnaires : remplacement dans le texte du mot « ingénieur » par les mots « responsable du dossier ou assistant greffier » après le mot « greffier ».
- Point 3.9 Visite et rencontre d'information : remplacement dans le texte du mot « ingénieur » par les mots « responsable du dossier ou directeur des Travaux publics et des services techniques » après le mot « greffier ».
- Point 7.1 Comité de sélection : remplacement dans le texte du mot « ingénieur » par les mots « assistant greffier » après le mot « greffier ».
- Point 7.3 Documents remis au comité de sélection : remplacement dans le texte du mot « ingénieur » par les mots « responsable du dossier ou directeur des Travaux publics et des services techniques ».

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2017-03-70

4.2.1 Règlement 596-6 modifiant le Règlement 596 (2^e projet) – Adoption

ATTENDU QUE le premier projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 février 2017 et qu'il faisait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 6 mars 2017;

ATTENDU QUE copies du deuxième projet de règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du deuxième projet du Règlement 596-6 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le deuxième projet du *Règlement 596-6 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage)*.

ADOPTÉ

5. URBANISME

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2017-03-71

5.3.1 250, chemin de Knowlton – Lot 4 266 301, Zone UCV-5-K15

ATTENDU le dépôt de demandes concernant l'installation d'une nouvelle enseigne ainsi que la modification des couleurs du bâtiment existant pour l'implantation du nouveau commerce Quincaillerie Home Hardware;

ATTENDU les résolutions 17-016 et 17-017 du CCU et ses recommandations respectives au Conseil d'accepter la demande concernant l'enseigne (les deux options conformes) et la demande concernant la modification des couleurs du bâtiment;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte les demandes concernant l'installation d'une nouvelle enseigne (les deux options conformes) ainsi que la modification des couleurs du bâtiment existant pour l'implantation du nouveau commerce Quincaillerie Home Hardware sis au 250, chemin de Knowlton – Lot 4 266 301, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Laflamme invite à s'exprimer toute personne désirant formuler des observations au sujet de tout vote portant sur une demande de dérogation mineure.

5.4.1 Lot 3 939 467, chemin de la Baie-Cedar, Zone UV-2-G13

Diverses personnes interviennent pour signifier, motifs respectifs à l'appui, leur appui ou opposition (la très grande majorité) à la demande de dérogation mineure. Le maire suspend la séance du Conseil (20h27) et ses membres se retirent pour discuter du dossier à huis clos. La séance du Conseil reprend à 20h37. Le Conseil reporte sa décision à la séance du 3 avril 2017, notamment en raison de l'absence de deux de ses membres.

2017-03-72

5.4.2 3, rue du Domaine-Brome – Lot 4 264 903, Zone UV-10-G14

ATTENDU le projet d'installation d'une piscine empiétant en bande riveraine et de la résidence empiétant dans la bande de protection d'un milieu humide;

ATTENDU QUE ni l'un, ni l'autre desdits empiètements n'est autorisé par le *Règlement 596* (Zonage);

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'environnement se déclarent favorables au projet;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure concernant l'empiètement de la piscine en bande riveraine et la demande amendée modifiant cet empiètement et ajoutant l'empiètement dans la bande de protection d'un milieu humide;

ATTENDU les résolutions 17-013 et l'addenda du 2 mars 2017 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'empiètement de la piscine en bande riveraine ainsi que l'empiètement de la résidence dans la bande de protection du milieu humide au 3, rue du Domaine-Brome, Lot 4 264 903, zone UV-10-G14. Ces dérogations ne libèrent pas le propriétaire de l'immeuble de se conformer à toute autre disposition applicable du *Règlement 596* (Zonage), notamment son obligation d'obtenir toute étude ou certificat d'autorisation le cas échéant.

ADOPTÉ

Deux personnes demandent des précisions sur la demande.

2017-03-73

5.4.3 Lot 4 264 977, Rue des Pics-Bois, Zone UV-8-E15

ATTENDU le projet de construire un logement secondaire ayant une superficie représentant 51,98% de celle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la superficie prévue aux plans n'est pas autorisée par le *Règlement 596* (Zonage);

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation visant à permettre la construction du logement secondaire selon la superficie prévue aux plans;

ATTENDU la résolution 17-014 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un logement secondaire d'une superficie représentant 51,98% de celle du bâtiment principal sis sur le Lot 4 264 977, Rue des Pics-Bois, zone UV-8-E15.

ADOPTÉ

2017-03-74

5.4.4 164, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 851, zone UV-2-G13

ATTENDU la présence d'une thermopompe à un emplacement non conforme au *Règlement 596* (Zonage) et le désir du propriétaire de régulariser cette situation;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure à cette fin;

ATTENDU la résolution 17-015 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'emplacement de la thermopompe sise au 164, chemin de la Baie Robinson – Lot 4 264 851, zone UV-2-G13.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

N/A

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants.

2017-03-75

6.2 Schéma de couverture de risques – Adoption du rapport annuel

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 7 juillet 2006;

ATTENDU QUE chaque municipalité locale se doit de produire un rapport annuel pour l'année précédente et l'adopter par résolution, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le rapport annuel a été complété pour l'année 2016 par le directeur du service de Sécurité incendie de Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a pris connaissance dudit rapport;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome adopte son rapport d'activités annuel 2016 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC Brome-Missisquoi, laquelle consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

2017-03-76

6.3 Premiers répondants

ATTENDU QUE le directeur du service de Sécurité incendie et des Premiers répondants recommande au Conseil la désignation des personnes suivantes à titre de premiers répondants de la Ville : Joseph Page Jr., George Burns et Mercedes Corbière;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie et désigne les personnes susmentionnées à titre de premiers répondants de la Ville, le tout, conformément aux conventions et ententes en vigueur.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS (SABLE / GRAVIER / AQUEDUC / EGOUT)

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2017-03-77

8.2.1 Fête Nationale

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde autorise la dépense de **8 000 \$** à titre de contribution financière au comité organisateur de la Fête nationale pour son budget d'opération 2017.

ADOPTÉ

2017-03-78

8.2.2 Knowlton Literary Association

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **16 000 \$** à titre de contribution financière à l'organisme à but non lucratif *Knowlton Literary Association* pour l'année 2017, ce montant étant conditionnel à la réalisation des éditions 2017 respectives des événements *Knowlton Literary Festival* (8 000 \$) et *Shakespeare on the Beach* (8 000 \$).

ADOPTÉ

2017-03-79

8.2.3 Arts Alive

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **2 000 \$** à titre de contribution financière à l'organisme à but non lucratif *Arts Alive* pour l'année 2017.

ADOPTÉ

2017-03-80

8.2.4 Three Pines Friendly

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 500 \$** à titre de contribution financière à l'édition 2017 de l'événement *Three Pines Friendly*.

ADOPTÉ

2017-03-81

8.2.5 Sunshine Theater

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 250 \$** à titre de contribution financière à l'organisme à but non lucratif *Sunshine Theater* pour l'année 2017.

ADOPTÉ

8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public

N/A

9. ÉCONOMIE LOCALE

N/A

10. VARIA

2017-03-82

10.1 Office municipal d'habitation – Prévisions budgétaires 2017

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉ

2017-03-83

10.2 Société Canadienne du Cancer – Mois de la Jonquille

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et que la jonquille symbolise la vie et la lutte contre le fléau qu'est le cancer;

ATTENDU QU' en 2016, plusieurs villes et municipalités ont décrété avril « Mois de la jonquille »;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer invite les municipalités du Québec à décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille » pour exprimer leur solidarité dans cette lutte;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil décrète le mois d'avril « Mois de la jonquille »;

QUE le Conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

2017-03-84

10.3 Lots 5 645 023 et 5 645 021 – Cession au Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QU' il y a lieu de céder au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) les lots 5 645 023 et 5 645 021, cadastre du Québec, propriété de la Ville, dans le cadre de la réfection du Pont Lakeside;

ATTENDU l'entente entre le MTMDET et la Ville prévoyant notamment une indemnisation au montant de 34 612 \$ (# dossier : 6 2010 44068 / # projet : 154-97-0810);

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'aliénation des lots 5 645 023 et 5 645 021, cadastre du Québec, au MTMDET pour la somme de 34 612 \$, tous les frais (notaires, arpenteurs, lotissement, etc.) étant à la charge de l'acheteur;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville ladite entente (# dossier : 6 2010 44068 / # projet : 154-97-0810), l'acte de cession et, plus généralement, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2017-03-85

10.4 Stationnement pour covoiturage – Demande au Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE le covoiturage est bénéfique pour l'environnement;

ATTENDU QU' il serait utile et souhaitable d'aménager un stationnement desservant les automobilistes empruntant la route 243 et l'autoroute 10 aux abords de la sortie 90, pour fins d'encourager le covoiturage et le tourisme cycliste;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dispose d'un vaste terrain à cet endroit;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil demande au MTMDET d'évaluer la possibilité d'aménager à cet endroit un stationnement desservant les automobilistes empruntant la route 243 et l'autoroute 10 aux abords de la sortie 90, pour fins d'encourager le covoiturage et le tourisme cycliste.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Fortier: Demande des précisions concernant l'événement *Three Pines Friendly*. Le maire donne les précisions demandées.

Michel Delorme : Demande au Conseil d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le maire prend acte de la demande et signale que c'est un item prévu au budget.

James Wilkins : Demande des précisions concernant le budget de l'Office municipal d'habitation.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-03-86

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 21h.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier